

Conseil de la Métropole du 11 mars 2024

Délibération n°2024-2213

Attribution de subventions aux structures bénéficiaires dans le cadre de
l'accompagnement du revenu solidarité jeunes (RSJ) - 2024

Intervention de Gaël PETIT

Conseiller métropolitain Plateau-Nord

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président, chers collègues,

Sur cette délibération qui concerne l'insertion, commençons par un problème de forme. Vous avez fait le choix de lier dans un même rapport toutes les subventions de fonctionnement aux structures gérant les actions en faveur des jeunes en insertion. Si bien que les aides au RSJ sont intégrées dans ce rapport.

J'ai donc posé la question en commission, de dissocier le RSJ du reste, et Mme HEMAIN très énervée m'a répondu que les jeunes au RSJ pouvaient aussi être concernés par les actions d'insertion. Dont acte, mais comme vous ne cessez de nous dire que cette aide RSJ s'adresse à des jeunes qui sortent des radars et qui n'ont jamais droit à rien car ils ne font pas appel à d'autres mécanismes et que c'est pour cela qu'elle a été créée, ma question n'était pas sans fondement.

Mais Monsieur le Président vous avez été plus conciliant que la vice-présidente et je vous remercie d'avoir accepté la demande commune portée par notre collègue Pierre Chambon de dissocier les votes.

Aussi, nous ne pouvons qu'être étonnés du nombre élevé de jeunes suivis au RSJ et qui ne seraient ni en insertion, ni en formation, ni en recherche d'emploi, beaucoup en soins médicaux, et donc entre 30 et 50% en inactivité complète. Ce qui corrobore tout ce que nous disons sur cet outil depuis le début.

Je n'aurais peut-être pas dû, car c'est un sujet tabou manifestement. La Vice-Présidente HEMAIN m'a donc de nouveau fait comprendre que je ne comprenais rien justement.

Me sont alors revenus en tête les mots d'apaisement de notre Présidente de Commission Mme AUGÉY il y a à peine 1 mois, pour les vœux de la nouvelle année, et qui souhaitait que nos débats en commission se déroulent dans la sérénité et la bienveillance.

Il faut croire que cela dépend des sujets et des personnes...et donc il s'agit d'une bienveillance à géométrie bien variable.

Mais l'agressivité de Mme HEMAIN n'a d'égale que son incapacité à questionner l'efficacité des dispositifs d'insertion, quels qu'ils soient.

Donc nous le faisons à sa place.

On peut donc distinguer deux lignes dans ce rapport :

- L'accompagnement au RSJ (912K€)
- La Programmation 2024 de l'offre de service complémentaire en faveur des jeunes en insertion actions jeunesse (1138K€)

Sur l'accompagnement au RSJ, nous constatons comme nous l'avions dit que la dépense est exponentielle et incontrôlée. C'est le mal français de la dépense sociale : 488000€ en 2022, 736000€ en 2023, 913000€ en 2024.

Pour un nombre de jeunes suivis qui semble bien compliqué à estimer. On est passé à une comptabilité l'an dernier qui était en file active, à une comptabilité cette année en cumulé. Ne serait-ce pas pour gonfler davantage le chiffre ? je n'ai pas osé poser la question en commission, de peur de me prendre une nouvelle remarque désobligeante. Peut-on répondre à ma question en conseil ?

Ce qui est sûr, c'est que la subvention aux associations qui instruisent le RSJ, elle, ne cesse d'augmenter, avec 24% annoncée cette année 2024, pour une hausse éventuelle chiffrée du nombre de jeunes suivis, qui ne serait que de 8%.

Alors vous vous rassurez comme vous le pouvez, je cite la délibération : « ces évolutions impactent le budget à allouer par la Métropole, mais elles démontrent que le RSJ répond à cette problématique, jusqu'alors non traitée, de l'accompagnement de jeunes, marginalisés, vers les dispositifs dits de droit commun ».

Notre analyse est différente. D'abord cette aide s'apparente à un droit de tirage. Il suffit de réclamer pour obtenir un versement. Certaines associations l'ont bien compris.

L'arrivée de l'ARTAG comme association référente dans le suivi de certains jeunes, n'est pas faite pour nous rassurer, quand on connaît son passif dans la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Enfin, il n'y a pas un mot dans la délibération sur le Contrat d'Engagement Jeune, qui est quand même la référence en matière de suivi et insertion de cette tranche d'âge (18-24 ans) en France, qui est en place depuis le 1er mars 2022. Cette volonté de tirer la couverture à soi sur le dos de l'argent public est là encore une preuve de mauvaise gestion.

On a pourtant eu de l'espoir en étudiant la suite de ce rapport, sur la partie actions jeunesse. En effet, l'offre d'actions d'insertion présente sur le territoire métropolitain à destination des allocataires du RSA permet d'envisager, sur certains champs, une mutualisation des actions avec la cible des jeunes en insertion. Aussi, et dans un objectif de simplification, il est proposé de mutualiser certaines conventions concernant les actions d'insertion jeunesse et les actions d'insertion des bénéficiaires du RSA »

On se réjouit que l'Etat souhaite instaurer une obligation d'activité liée au RSA, établissant de fait une contrepartie que nous réclamons depuis toujours.

Autrement dit, le RSA sera versé à condition que soient effectuées au minimum quinze heures d'activité hebdomadaires. Le ministre socialiste de l'époque Olivier DUSSOPT a bien précisé qu'il s'agissait d'activités de formation et d'insertion. En corollaire de cette mesure, une inscription de tous les demandeurs de RSA à France Travail sera automatiquement effectuée.

Donc avec cette délibération, vous acceptez (sans doute à contre cœur) la notion de conditionnalité de versement d'une prestation sociale, le RSA, mais vous refusez toujours une telle mesure pour le RSJ.

Si nous soutenons le volet actions jeunesse de cette délibération, nous sommes en total désaccord avec le RSJ.

Nous sommes trop attachés à la valeur travail.

Il est assez regrettable que les élus majoritaires ici n'aient d'autres arguments que de nous faire la morale sur ce sujet, morale qui verse souvent dans la culture de l'excuse et du renoncement.

« Il est difficile d'échouer mais il est encore plus difficile de ne pas avoir essayé de réussir. » disait l'ancien Président américain Théodore Roosevelt avec la lucidité de l'autodidacte.